

## IMMOBILIÈRE DU BOUQUET

55, avenue de la République 77340 PONTAULT COMBAULT 01.64.40.58.01 immobouquet@orpi.com

## HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE

**VENDEUR\*** 

Applicable au 01/01/2025

Honoraires de Transaction TTC	(Taux TVA en vigueur 20%)
De 0 à 100 000 €	9%
De 100 001 à 150 000 €	8%
De 150 001 à 200 000 €	7%
De 200 001 à 350 000 €	6%
De 350 001 et plus	5 %
Immobilier neuf (selon convention définie avec le promoteur)	3 % à 8 %

<sup>\*</sup> Dans le cadre d'un mandat de vente de locaux à usage d'habitation, locaux professionnels, commerciaux ou industriels, terrain à bâtir ou d'agrément, sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers (successions...).

Montants TTC (TVA à 20%). Ces honoraires comprennent l'estimation, la commercialisation du bien, l'accompagnement concernant la vente jusqu'à la signature de l'acte définitif. La délivrance d'une note est obligatoire.

### Frais de rédaction d'actes :

500 € TTC à la charge de l'acquéreur

SARL IMMOBILIERE DU BOUQUET 55 Avenue de la République 77340 Pontault-Combaul -Tél. 01 64 40 58 01 - E-mail : immobouquet@orpi.com Capital de 6.670 € - R.C.S. Melun – SIRET 489 170 159 00011 – APE 6831 Z
Affiliée à la caisse de garantie QBE – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 La Défense Cedex
Montant de la garantie de 300 000 € Carte professionnelle CPI 7702 2016 000 004 993 délivrée par la CCI de Seine et Marne
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante. N° TVA intracommunautaire : FR1148917015900011



# IMMOBILIÈRE DU BOUQUET

## NOS HONORAIRES DE LOCATION

Applicable au 01/10/2024

## LOCATION A USAGE D'HABITATION

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION A la charge du bailleur, bail logement nu	
HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER ET DE REDACTION DE BAIL A la charge du bailleur	
HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX – TOUTES ZONES  A la charge du bailleur	
HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE SEUL	
REPRISE D'UN CONTRAT EN COURS	
LOCATION A USAGE COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL	
HONORAIRES DE LOCATION (avec rédaction d'acte) A la charge du preneur	
HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL COMMERCIAL A la charge du preneur	
HONORAIRES DE REVISION TRIENNALE A la charge du preneur210.00€	
HONORAIRES DE RENOUVELLEMENT DE BAIL A la charge du preneur	
REPRISE D'UN CONTRAT EN COURS	
LOCATION GARAGE - PARKING	
HONORAIRES DE LOCATION200.00 €*	

### **GESTION LOCATIVE**

### HONORAIRES DE GESTION- lot isolé

Gestion courante, règlement des charges de copropriété.

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (GLI) 2,70 % TTC

## HONORAIRES DE GESTION-immeuble en monopropriété

Gestion courante, règlement des charges de copropriété.

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (GLI) 2,70 % TTC

DEMARCHES PERMIS DE LOUER66.00€DECLARATION MISE EN LOCATION20.00€ETAT SERVANT A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS55.00 €

#### Gestion immeuble :

Forfait trimestriel s'ajoutant aux honoraires de gestion ci-dessus (visites immeuble, négociations contrats, budget d'exploitation)

de 1 à 5 lots : 60 €
de 6 à 11 lots : 120 €
12 lots et plus : 170 €

Les prix s'entendent TTC (sauf honoraires de gestion) - T.V.A. : taux en vigueur 20.00 %

<sup>\*</sup>la quote-part des honoraires revenant au locataire ne pourra jamais excéder la quote-part d'honoraires revenant au bailleur.